

Pour la période hivernale 2016-2017 en région Grand Est, **130 signalements d'épidémies d'infections respiratoires aiguës ont été réalisés dont 128 en EHPAD. Ces signalements ont permis d'identifier :**

- **2813 malades dont 73 décès parmi les résidents,**
- **et 369 malades chez les personnels.**

Pour 78 épisodes, une recherche étiologique a été effectuée. Un test rapide à orientation diagnostique a été réalisé pour 67 prélèvements pour lesquels le diagnostic de grippe a été confirmé dans 70% des cas. Ces constats nous incitent à vous transmettre quelques recommandations pour la période hivernale qui s'annonce.

AVANT LA SURVENUE D'UN ÉPISODE

- ✓ Information - formation des personnels, mise en œuvre et vérification de l'application des précautions standard ([nouvelle version 2017](#)) en particulier l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire
- ✓ Préparation de la période hivernale :
 - soumettre pour avis au conseil de vie sociale les documents d'information et l'application des mesures de prévention par les proches des résidents
 - le laboratoire contacté par l'EMS pour la mise à disposition des TROD grippe
 - la pharmacie contactée par l'EMS pour l'accès au traitement antiviral
 - la préparation des formulaires « pack IRA » et mise en service de la fiche de surveillance ([Pack outils GEA/IRA](#))
 - la préparation du stock de masques chirurgicaux (cf. fiche technique).

Dès la confirmation du passage du seuil épidémique dans le département par l'ARS, l'information du personnel et des intervenants externes doit être réalisée.

En l'absence de vaccination antigrippale, le port du masque sera recommandé dès l'entrée dans la structure.

LORS DE LA SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS CAS (IRA/GRIPPE)

- ✓ Informer sans tarder l'EOH, si l'établissement en bénéficie
- ✓ Alerter les familles et visiteurs (affichage, documents pédagogiques) et mettre à disposition des moyens de prévention (masques, SHA)
- ✓ Renforcer les précautions standard hygiène respiratoire dans toute la structure
- ✓ Mettre en œuvre des précautions complémentaires gouttelettes pour les résidents malades dès l'apparition des premiers signes et avant confirmation médicale d'un diagnostic clinique (FT)
- ✓ Identifier les éventuels cas de grippe par TROD (réalisation chez au moins 3 résidents dans les 48 à 72 heures après les premiers signes) -> fiche technique réalisation et film
- ✓ Evaluer au quotidien les mesures de prévention et mettre en œuvre rapidement si nécessaires les actions correctives
- ✓ Organiser les soins et encadrer les visites pour limiter la diffusion si les cas groupés sont limités à un secteur,
- ✓ Informer les intervenants externes avec rappel des mesures de prévention et de protection
- ✓ Evaluer le bienfondé de l'arrêt des activités (animations, culte, réunions...) dans le secteur concerné.

EN CAS D'ÉPIDÉMIE CONFIRMÉE

- ✓ Évaluer les mesures de prévention et mettre en œuvre rapidement les actions correctives
- ✓ Organiser les soins, repas en chambre et évaluer la nécessité de suspendre les visites pour limiter la diffusion dans un seul secteur ou l'ensemble de la structure
- ✓ Arrêter les activités
- ✓ En cas de grippe confirmée, prescription d'un traitement antiviral par Oseltamivir à titre préventif, préemptif ou curatif conformément aux recommandations en vigueur
- ✓ Réaliser un signalement externe au point focal de l'ARS Grand Est (**Tél : 09 69 39 89 89, ars-grandest-alerte@ars.sante.fr**) avec copie à l'EOH le cas échéant.
- ✓ Transmettre un bilan de l'évolution de l'incidence dans la semaine suivant la mise en place des mesures de contrôle